

Grenoble, le 09 juin 2026

Rapport de jury

**Recrutement externe d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur**

Présidente : Mme Caroline Cohen – Cheffe de la division de la Logistique – Rectorat - Grenoble
Vice-président : M. Eric Benedetti – Gestionnaire - Lycée Albert Triboulet – Romans-sur-Isère

SESSION 2026

Epreuve écrite d'admissibilité : mercredi 8 avril 2026

Epreuve orale d'admission : vendredi 22 mai 2026

Nombre de postes : 17 postes, liste complémentaire : 9

Inscrits	Présents	Admissibles	Admis / Liste principale	Inscrits / Liste complémentaire
312	187	56	17	9

Rappel 2025 : inscrits 222, présents 124, admissibles 48, admis 15, liste complémentaire 10.

Rappel 2024 : inscrits 238, présents 137, admissibles 41, admis 15, liste complémentaire 10.

Rappel 2023 : inscrits 234, présents 135, admissibles 40, admis 12, liste complémentaire 20.

I. LE CONCOURS

- a) Conditions d'accès : concours ouvert sans condition de diplôme ou d'âge.
- b) Les épreuves

L'épreuve d'admissibilité (comprend les épreuves obligatoires suivantes) :

Epreuve écrite n°1 : à partir d'un texte d'ordre général d'une page au maximum ou de 300 à 350 mots, l'épreuve consiste à répondre à 6 à 8 questions. Elle est destinée à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire et ordonner les idées principales du texte (durée : une heure et trente minutes ; coefficient 3).

Epreuve écrite n°2 : l'épreuve est composée de courts exercices destinés à évaluer les capacités du candidat en français (vocabulaire, orthographe ; grammaire) et en mathématiques (Durée : une heure trente minutes ; coefficient 3).

L'épreuve d'admission :

Epreuve orale : elle consiste, en présence des membres du jury ou d'examineurs, à mettre le candidat en situation professionnelle. Elle est destinée à vérifier son aptitude à accueillir le public, à classer les documents, à présenter les éléments d'un dossier, à recevoir et à restituer des communications téléphoniques, à gérer des emplois du temps et à utiliser un ordinateur de bureau. Le candidat peut être évalué sur sa connaissance des logiciels courants de bureautique, à savoir un tableur ou un traitement de texte. Cette épreuve peut, en outre, être destinée à vérifier l'aptitude du candidat à rassembler, traiter et mettre à disposition des informations de base, statistiques notamment, et utiles en particulier aux études et aux évaluations (durée : trente minutes ; coefficient 4).

NB : nul ne peut être déclaré admissible ou admis s'il n'a pas participé à l'ensemble des épreuves, ou s'il a obtenu, à l'une des épreuves écrites d'admissibilité ou à l'épreuve d'admission, une note inférieure ou égale à 5 sur 20.

II. LES CANDIDATS

- a) Statistiques concernant les candidats inscrits

Répartition hommes / femmes

Femmes	262
Hommes	50

b) Statistiques à l'admissibilité : présents aux écrits 187

Répartition par notes :

Epreuve	Présents	Note < 10	Note ≥ 10	Moyenne
Réponses - Questions	187	9	178	2026 : 14,85/20 2025 : 13,91/20 2024 : 16,05/20
Courts exercices	187	14	173	2026 : 15,56/20 2025 : 14,01/20 2024 : 13,72/20

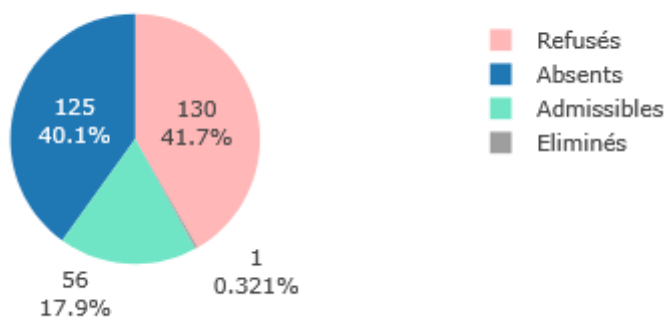
Moyenne des deux épreuves : 15,15/20 (2025 : 14,08/20).

95,2 % des candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 sur l'épreuve de réponses aux questions.

Plus de 56 % des candidats ont obtenu une moyenne supérieure ou égale à 15/20.

Réponses aux questions :

Courts exercices



Statistiques des candidats admissibles

Seuil d'admissibilité : 16,75/20

(Seuil d'admissibilité 2025 : 15,02/20)

Répartition hommes / femmes

Femmes	41
Hommes	15

c) Statistiques à l'admission

Répartition par notes :

Epreuve	Absents	Note < 10	Note ≥ 10	Moyenne
Entretien avec le jury	4	18	34	12,99/20

Moyenne 2025 : 13,50/20

Statistiques des candidats admis

Seuil d'admission sur liste principale : 16,98/20 (2025 : 16,85/20 ; 2024 : 16,5/20)

Répartition hommes / femmes :

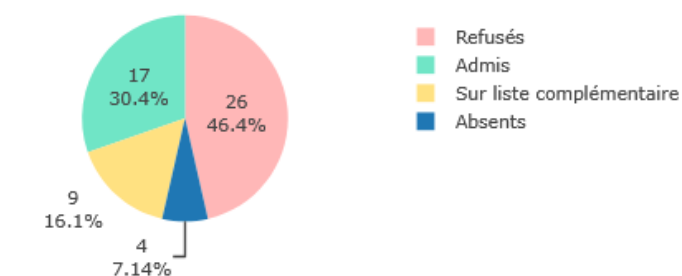
Femmes	15
Hommes	2

Statistiques des candidats inscrits sur liste complémentaire

Seuil d'admission sur liste complémentaire : 16,02/20 (2025 : 15,45/20 ; 2024 : 15,85/20)

Répartition hommes / femmes

Femmes	9
Hommes	0



III. COMMENTAIRES DU JURY CONCERNANT LES EPREUVES

a) Les épreuves d'admissibilité

Epreuve d'admissibilité n°1 :

Le texte proposé aux candidats était un article publié dans *Le Monde* le 18 janvier 2023, intitulé « *Baisse des naissances : un défi pour notre modèle social* ». Il abordait les causes du recul de la natalité en France ainsi que ses conséquences sur les équilibres démographiques, économiques et sociaux. Composé de six questions, dont une demande de résumé, le sujet ne présentait pas de difficulté majeure de compréhension pour des candidats préparés.

L'évaluation des copies a porté non seulement sur la qualité de l'expression écrite, l'orthographe et la présentation, mais également sur la capacité des candidats à comprendre précisément le document proposé et à restituer les informations de manière claire, organisée et fidèle au texte. Une attention particulière a été portée au respect des consignes, notamment concernant la rédaction du résumé. Les candidats devaient respecter le nombre maximal de mots autorisé et indiquer le nombre de mots effectivement utilisés. Plusieurs copies ont ainsi été pénalisées en raison du non-respect de ces exigences, pourtant essentielles dans l'exercice des fonctions administratives où la rigueur constitue une compétence attendue.

Les résultats obtenus à cette première épreuve sont particulièrement satisfaisants. Sur les 187 candidats présents, 178 ont obtenu une note au moins égale à 10 sur 20, soit plus de 95 % des candidats. La moyenne générale s'établit à **14,85/20**, en progression par rapport à la session précédente (**13,91/20**). Les notes s'échelonnent de **5,50/20** à **19,50/20**, traduisant un niveau global de préparation solide tout en permettant une différenciation efficace des candidats.

Epreuve d'admissibilité n°2

Cette seconde épreuve, composée de courts exercices destinés à évaluer les compétences des candidats en français (vocabulaire, orthographe et grammaire) ainsi qu'en mathématiques, a permis d'apprécier leur maîtrise des connaissances fondamentales attendues dans les fonctions administratives.

Comme lors des précédentes sessions, le principal facteur de difficulté résidait moins dans la nature des exercices que dans leur nombre et dans la gestion du temps. Certains candidats n'ont pas été en mesure de traiter l'ensemble du sujet, laissant plusieurs questions incomplètes, notamment en mathématiques. Une meilleure stratégie de répartition du temps aurait permis à certains d'entre eux de valoriser davantage leurs connaissances.

Les exercices de français sont apparus globalement accessibles, même si certaines questions comportaient des difficultés en matière d'orthographe et de grammaire. Les exercices de mathématiques reposaient sur des situations concrètes mobilisant des calculs simples (coûts, durées, volumes ou pourcentages) ne présentant pas de difficulté technique particulière mais exigeant rigueur et méthode.

Les résultats obtenus témoignent d'un excellent niveau général. Sur les 187 candidats présents, 173 ont obtenu une note au moins égale à 10 sur 20. La moyenne atteint **15,56/20**, contre **14,01/20** lors de la session précédente. Les notes s'échelonnent de **4,83/20** à **20/20**, avec une médiane de **16/20**, confirmant la bonne maîtrise des compétences évaluées par une majorité de candidats.

b) L'épreuve d'admission

Les candidats admissibles présentaient des profils particulièrement variés. Certains étaient récemment diplômés, d'autres engagés dans un projet de reconversion professionnelle, tandis qu'une part importante exerçait déjà des fonctions au sein d'une administration, d'une collectivité territoriale ou d'un autre organisme public.

L'entretien débute par une présentation du parcours du candidat. Le jury attend, dans le cadre d'un concours externe, une présentation structurée mettant en évidence les expériences significatives, les compétences acquises et, surtout, les motivations ayant conduit le candidat à se présenter au concours. Les candidats sont invités à exposer les raisons qui motivent leur choix d'intégrer la fonction publique et plus particulièrement les services de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur.

Le jury a constaté que si la motivation pour le service public est régulièrement mise en avant, celle-ci demeure parfois insuffisamment argumentée. Plusieurs candidats peinent encore à définir précisément la notion de service public et les valeurs qui y sont attachées, ou à démontrer leur connaissance des missions exercées par l'Éducation nationale. Une préparation plus approfondie sur l'organisation et les missions de cette administration constitue un véritable atout pour réussir cette épreuve.

Les mises en situation professionnelles ont, dans l'ensemble, permis d'apprécier les capacités d'analyse, de communication et d'organisation des candidats. Les meilleurs résultats ont été obtenus par des candidats capables de prendre du recul, de structurer leur réflexion et de proposer des réponses adaptées aux situations rencontrées dans un environnement administratif.

Concernant les exercices de bureautique, le jury constate une meilleure maîtrise des fonctionnalités de traitement de texte que des outils de type tableur. Si certains candidats disposent d'une bonne aisance avec les logiciels courants, d'autres rencontrent encore des difficultés sur les manipulations les plus élémentaires, notamment sous Excel.

Au total, près de **65 %** des candidats ont obtenu une note au moins égale à **10/20**. La moyenne de l'épreuve s'établit à **12,99/20**. Les notes s'échelonnent de **5,5/20 à 19/20**, démontrant que cette épreuve demeure déterminante dans le classement final des candidats. Au-delà des connaissances techniques, le jury a particulièrement apprécié la qualité de l'expression orale, la capacité d'analyse, le sens du service public ainsi que le comportement professionnel adopté durant l'entretien.

L'épreuve orale demeure ainsi un élément essentiel de sélection, permettant de distinguer les candidats les mieux préparés et les plus aptes à exercer les fonctions d'adjoint administratif principal de 2^e classe.

Caroline Cohen

**Présidente du jury
Cheffe de la division de la logistique
Rectorat de l'académie de Grenoble**